



**REPUBLIQUE
TOGOLAISE**

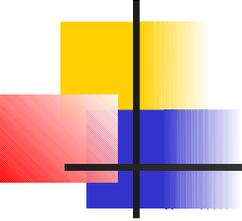
Travail - Liberté - Patrie

ville de Lomé

Mise en place des comités locaux
pour les services essentiels
Dialogue multi-acteurs
« Gestion des déchets »

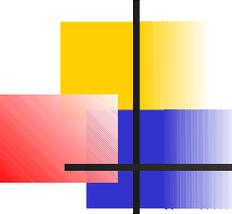
Vendredi 26 Août 2011

Communication de la Ville Lomé



Introduction

- Lomé : depuis 1897, capitale politique et économique du TOGO
- Caractéristiques :
 - Situation géographique
 - Urbanisation
 - Habitat
 - Organisation administrative et financière
 - Gestion des ordures ménagères



Situation géographique

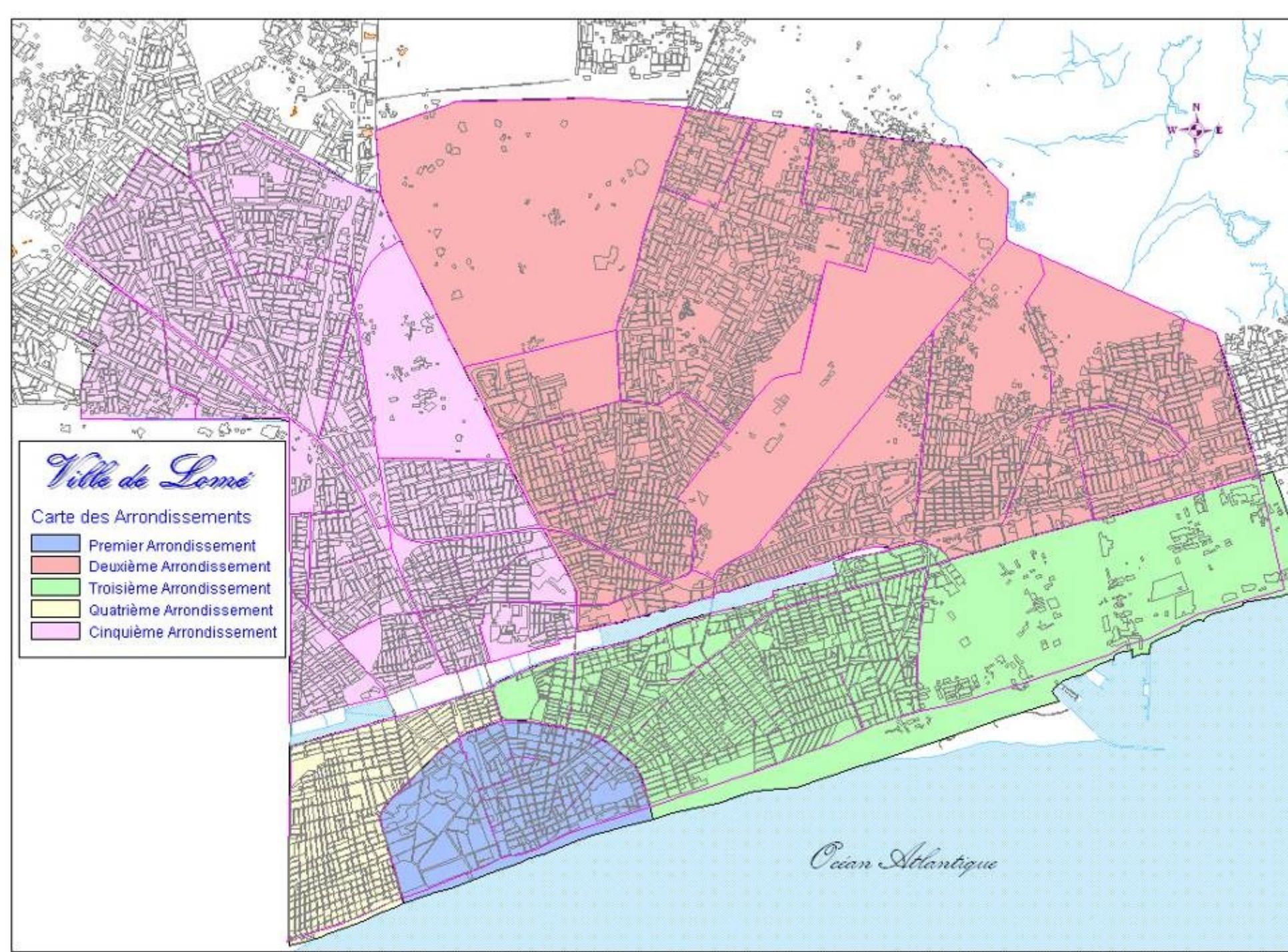
- Ville de Lomé s'étend sur 333 km² entre l'Océan Atlantique au Sud, le GTA au Nord, la raffinerie de pétrole à l'Est, la frontière du Ghana à l'Ouest
- Deux éléments essentiels :
 - Ville basse entre l'Océan et la lagune
 - Ville haute en amont du cordon

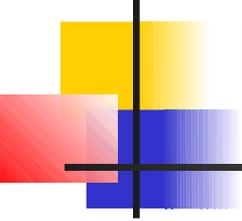
Ville de Lomé

Carte des Arrondissements

-  Premier Arrondissement
-  Deuxième Arrondissement
-  Troisième Arrondissement
-  Quatrième Arrondissement
-  Cinquième Arrondissement

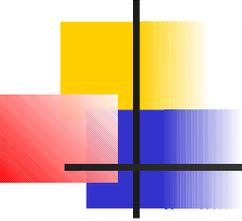
Océan Atlantique





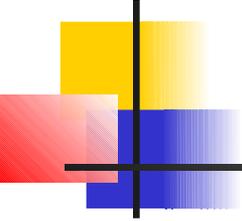
Urbanisation

- Croissance rapide sur les plans physiques et démographiques au cours de ces 3 dernières décennies
- En 1996, superficie de 12 000 hectares
- Superficie actuelle : 16 000 hectares
- Lomé + périphérie : 1 400 000 hab.
- 69 quartiers dans les limites communales



Urbanisation

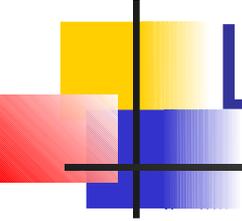
- Agglomération de Lomé :
 - 1410 Kms de voirie (10 % revêtus, 10 % en terre améliorée, 80 % en terre)
 - 5 gares routières : 3000 voyageurs par jour
 - 38 marchés (32 000 000 places de vente)
 - 300 écoles, 56 collèges, 17 lycées, 1 Université (200 000 personnes)



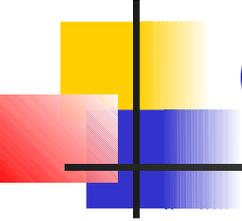
Habitat

- Hétérogénéité des couches sociales donc de l'habitat
- 60 000 concessions occupées en moyenne par 3 ménages de 5 personnes
 - Concession à 1 ménage : 43 %
 - Concession à 2,3 et 4 ménages : 32 %
 - Concession à 5 ménages ou plus : 25 %

Budget de la population de Lomé

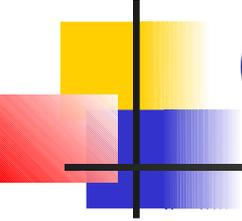


- Postes de dépenses principaux
 - 1 - Alimentation
 - 2 - Logement
 - 3 - Équipement et entretien
- La part des dépenses consacrée au paiement des prestations de ramassage des ordures ménagères est difficilement quantifiable



Financement du service d'enlèvement des ordures

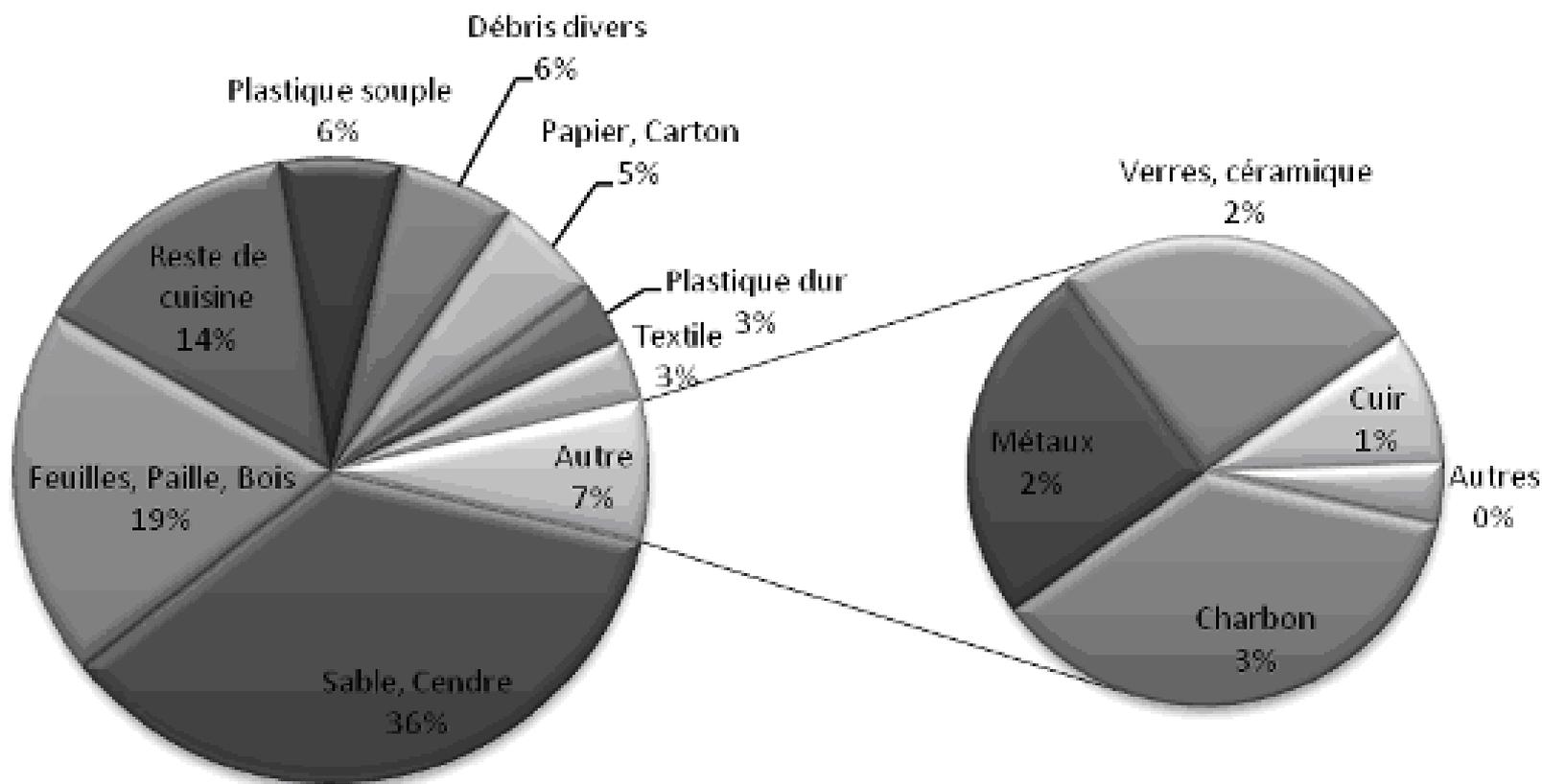
- Charge budgétaire :
1,3 Milliard de F CFA (Budget 2011)
- Recouvrement de la Taxe
d'Enlèvement des Ordures
Ménagères :
111 Millions de F CFA (collectés en
2010)



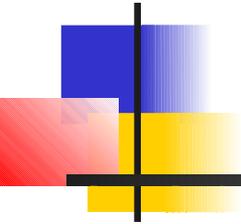
Génération de déchets

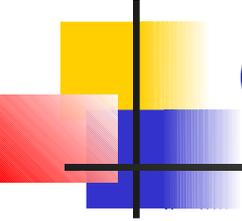
- Taux de génération des ordures ménagères : 0,48 kg / hab / jour
- Aujourd'hui : 250 000 Tonnes / an
- A l'horizon 2013 : 300 000 Tonnes / an

Composition des déchets



SITUATION DE LA COLLECTE DES DECHETS SOLIDES URBAINS





Historique de la collecte des déchets à Lomé

- De 1921 à 1974 : gestion des déchets solides urbains en régie par la Mairie
- 1974 : Société privée SOTOEMA
 - Collecte porte à porte par bennes tasseuses
 - Bacs à ordures remplis par les ménages
- 1997 : Rupture du contrat

Ancienne organisation de la filière

- Précollecte :
des associations assuraient la collecte en porte à porte jusqu'aux dépotoirs intermédiaires avec des charrettes à traction humaine



Ancienne organisation de la filière

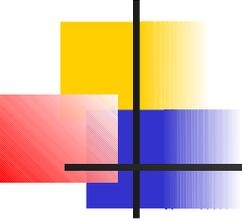
- Collecte : des entreprises évacuaient les ordures des dépotoirs intermédiaires et sauvages jusqu'à la



Ancienne organisation de la filière

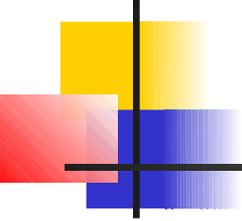
- Traitement : les déchets sont enfouis à la décharge finale d'Agoe





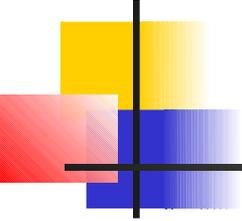
Les acquis de la précollecte

- L'émergence d'initiative privée et communautaire avec plus d'une centaine de structures
- La participation des populations à la gestion de leur environnement en acceptant de payer une redevance de pré collecte



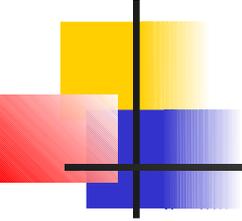
Les acquis de la précollecte

- Un taux de couverture plus élevé de la ville en matière de ramassage des déchets solides urbains
- La création d'emploi au niveau de la filière pour les jeunes et adultes



Les insuffisances de la précollecte

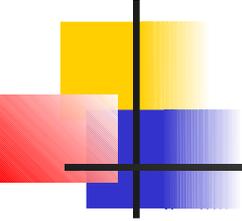
- la non application de la réglementation liées à la répression des infractions d'hygiène et de salubrité
- l'absence de réglementation dans la profession de ramassage des déchets solides urbains



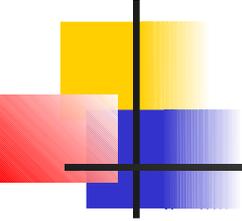
Les insuffisances de la précollecte

- Le manque de sites dans les quartiers pour abriter des dépotoirs intermédiaires (dépotoirs sauvages)
- La circulation des charrettes entraîne l'encombrement sur les grandes artères et occasionne des accidents

Les insuffisances de la précollecte

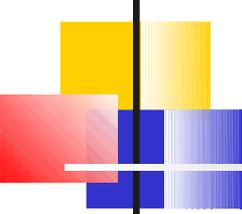


- Au plan social, les agents précollecteurs sont mal traités et peu couverts
- Mobilité du personnel qui porte préjudice aux performances de la précollecte
- Intervention anarchique des associations ou ONG dans les quartiers avec une concurrence déloyale et un service mal rendu



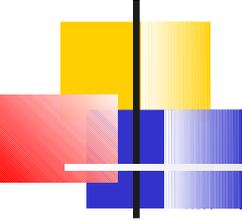
Les insuffisances de la précollecte

- L'inadéquation entre le cadre juridique des associations et l'activité lucrative menée
- La non participation des associations au financement du reste de la chaîne de collecte des déchets solides urbains
- La non maîtrise par la municipalité



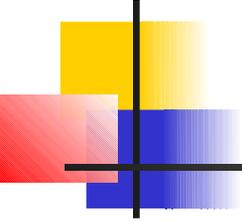
Les lacunes constatées

- Collecte
 - Dépotoirs non aménagés
- Traitement / décharge finale
 - Durée de vie limitée du site
 - Fortes nuisances environnementales



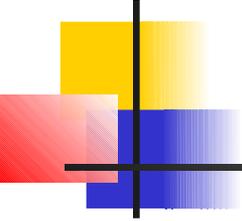
Défi majeur

Tous ces problèmes sont transformés en un défi à relever : « faire en sorte que tous les Déchets Solides Urbains (DSU) entrent dans le circuit de collecte et de traitement officiel, efficient et durable »



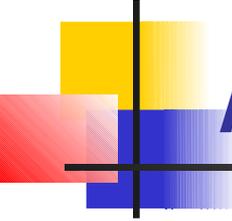
Principes de base

- La Mairie est responsable de l'ensemble de la filière de gestion des déchets solides urbains : de la précollecte au traitement
- Le principe pollueur – payeur imposé à tout producteur de déchets
- Partenariat Public / Privé pour la gestion de l'ensemble de la filière



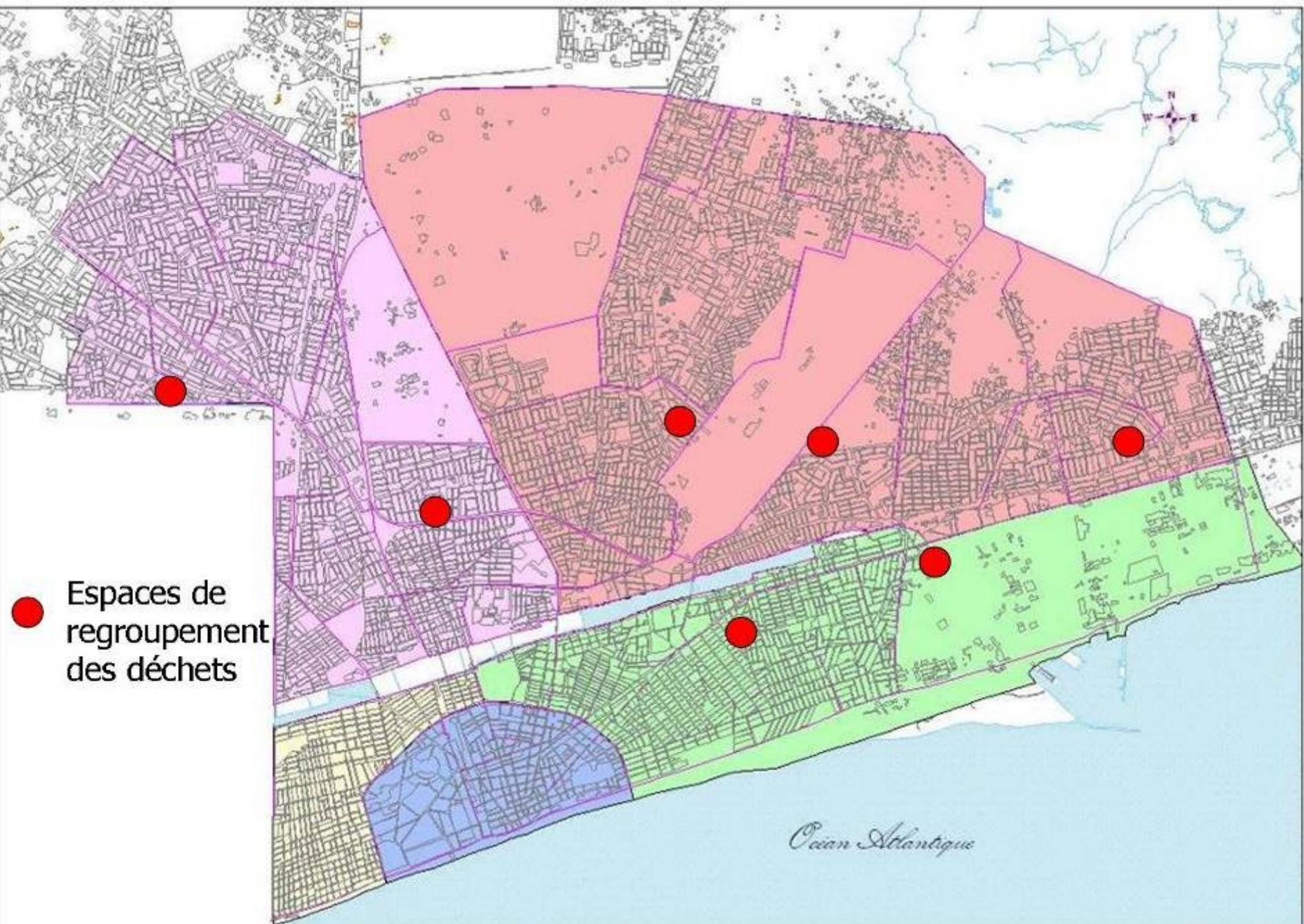
Les axes de travail

- Aménagements des équipements urbains
- Structuration de la précollecte



Aménagement des équipements urbains

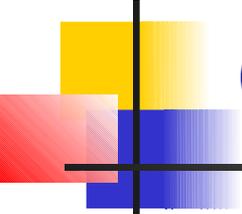
- Grâce à l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) divers équipements sont entrain d'être mis à disposition:
 - Construction de 7 dépotoirs intermédiaires et de 6 aires de dépôt de conteneurs (abords des marché surtout)
 - Fabrication de 60 conteneurs de 18 m³ pour stocker et transporter les déchets en sécurité
- Avec les effort du Gouvernement un pont-bascule est installé à la décharge finale pour permettre une meilleure quantification



● Espaces de regroupement des déchets

Océan Atlantique

Mode de collecte des déchets



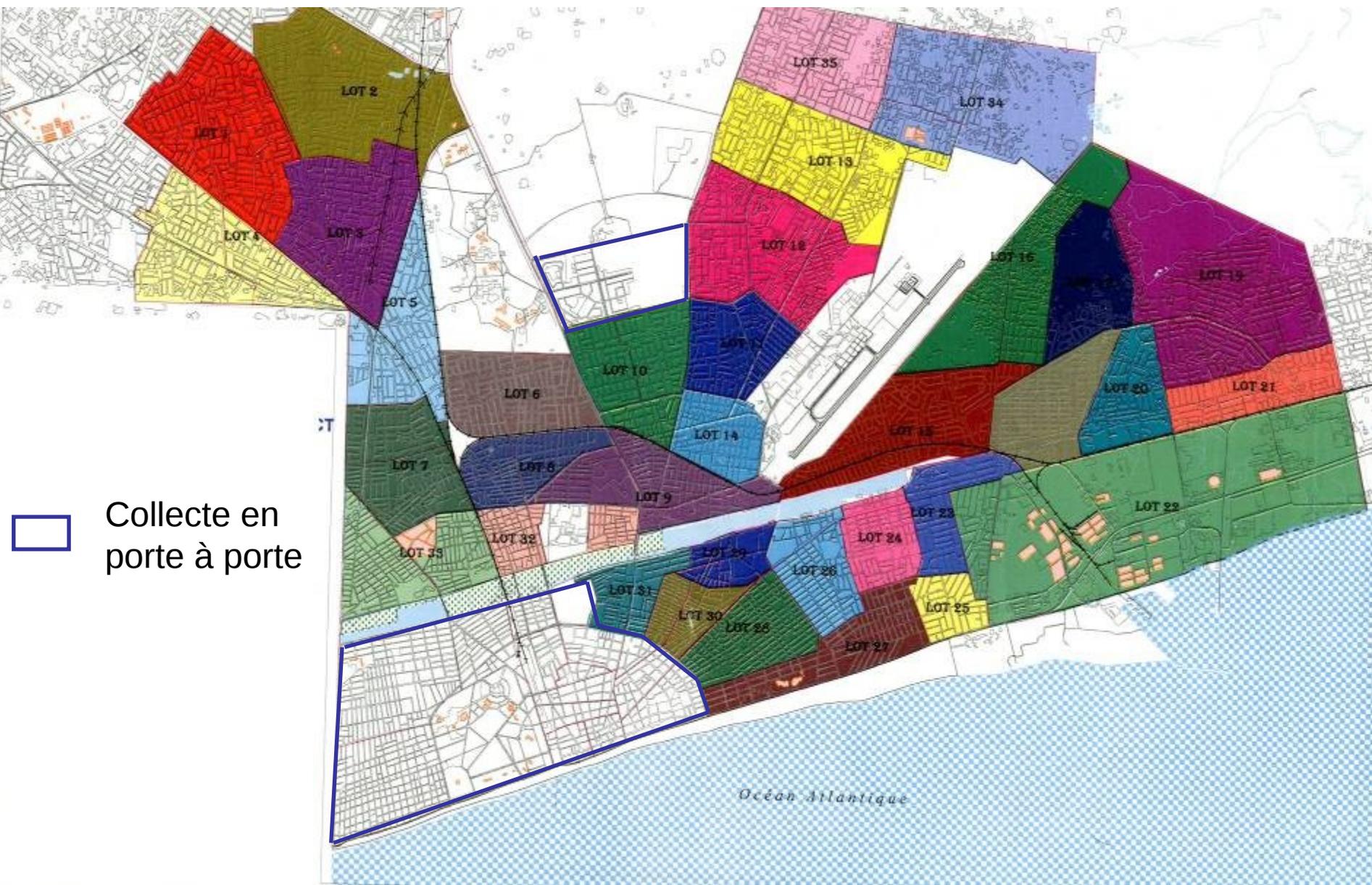
- Une diversification des techniques de collecte des déchets solides urbains suivant les quartiers :
 - Quartiers sans dépotoir mais avec une voirie carrossable : collecte directe mécanisée en porte à porte avec des bennes tasseuses.
 - Quartiers sans dépotoir et voirie impraticable : précollecte mécanisée en porte à porte avec rabattement des déchets vers les dépotoirs

Structuration de la précollecte

- La Précollecte
 - Zonage de la ville
 - Appui de la municipalité aux associations de précollecte des DSU pour leur mutation en micro entreprises



Professionnalisation du secteur



 Collecte en porte à porte

Océan Atlantique

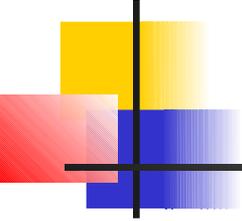
Structuration de la précollecte

- Sélection par appel d'offre des entreprises de précollecte
- A chaque zone correspond une entreprise de précollecte



acteurs

Responsabilisation des

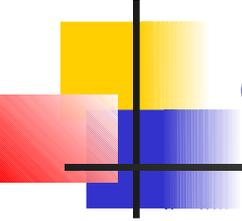


Structuration de la précollecte

- Mécanisation du service : avec l'appui du gouvernement togolais à travers l'ANPGF, les structures retenues ont pu faire un emprunt bancaire à taux bonifié pour s'équiper de tracteurs motorisés.



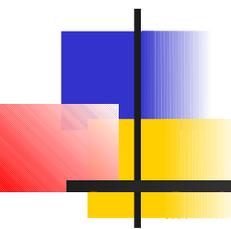
Conditions de travail
descente



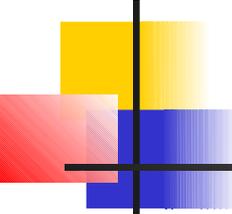
Recouvrement des abonnements

- Dans les zones de collecte directe, perception des redevances d'abonnement par les agents de la Mairie
- Dans les zones de précollecte indirecte, la structure assurant le service se charge de percevoir les redevances et reverse un % de son chiffre d'affaires à la Mairie





Les limites du système actuel



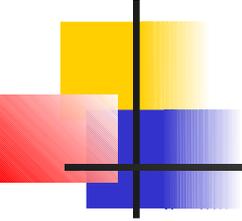
La Précollecte

- Evolution des abonnements (2nd, 3^{ème} et 5^{ème} arr.)

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
8 082	11 255	13 492	14 114	14 802	15 974
juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
18 266	18 694	17 966	18 095	18 316	18 496

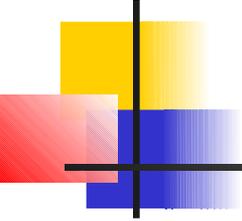
Envoi des demandes de versement des redevances aux S.P. en juillet, depuis stagnation des abonnements :

Volonté de « masquer » un trop grand nombre d'abonnés car reversement à la Mairie augmente ?



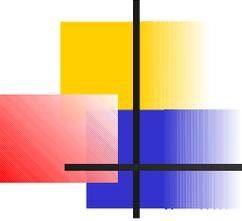
La Précollecte

- Chaque structure possède 2 tracteurs par zone : manque de moyens matériels pour couvrir les zones
- Tracteurs peu adaptés aux contraintes du terrain
- Concurrence déloyale des charrettes à traction humaine
- Refus de verser les redevances à la Mairie



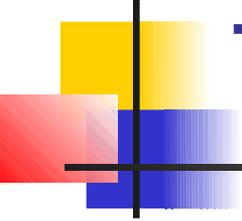
Les équipements urbains

- Les conteneurs subissent des avaries dues à des problèmes de conception, fabrication, utilisation
- Pas de conteneur donc dépotoirs intermédiaires inutilisables
- Difficultés pour les tracteurs d'accéder aux rampes



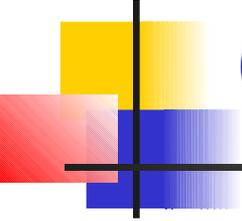
La collecte

- Les entreprises chargées de la collecte en porte à porte ne mobilise pas assez de matériels, non respect des fréquences de passage, racket des agents auprès des ménages
- Pour les évacuations des dépotoirs, manque de moyens matériels et humains pour assurer des évacuations régulières



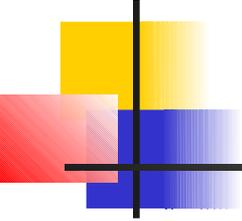
Traitement des déchets

- La durée de vie du site de stockage est estimé à 3 - 4 ans.
- Objectif des aménagements : sécuriser la décharge pour assurer une fin de vie du site répondant aux normes environnementales.
- Etudes engagées depuis le 10 septembre 2011 pour trouver un site à aménager en Centre d'enfouissement technique (CET) (Prestataire : Groupement ANTEA-BECATEC-URBAPLAN).



Conclusion

- La Mairie s'est engagée dans une refonte totale de la filière sur les plans techniques et financiers
- Si le service est rendu de manière satisfaisante, l'utilisateur est prêt à payer
- Service peu concurrentiel donc rapport de force défavorable à la Mairie



Pistes de réflexion

- Interdiction officielle des charrettes à traction humaine ?
- Accès aux dépotoirs intermédiaires aux charrettes à traction humaine ?
- Validation d'une grille tarifaire municipale pour l'enlèvement des ordures ?
- Mise en régie de certaines prestations ?
- En 2012, fin des contrats des